

PARTIR À L'ÉTRANGER

Taux des bourses mobilités étudiantes Erasmus+ 2017-2018

Groupes pays	Pays d'accueil	Mobilité d'études	Mobilité de stage
		Montant par mois** (montant par jour)	Montant par mois** (montant par jour)
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé (10 pays)	Norvège*, Suède, Finlande, Danemark Irlande, Royaume-Uni France, Liechtenstein*, Autriche, Italie	225 € (7,5 €)	375 € (12,5 €)
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen (13 pays)	Islande* Pays-Bas, Belgique, Luxembourg Allemagne, République tchèque, Slovaquie, Croatie Portugal, Espagne Grèce, Chypre, Turquie*	165 € (5,5 €)	315 € (10,5 €)
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas (10 pays)	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie Malte, ancienne République yougoslave de Macédoine*	165 € (5,5 €)	315 € (10,5 €)

*Pays du programme non membres de l'UE

**1 mois = 30 jours

Ces montants sont fixés par l'Ircom dans les limites suivantes :

- ▷ Budget total alloué ;
- ▷ Mobilités d'études : ▷ fourchettes obligatoires de 200-300 € pour les pays du groupe 1 et de 150-250 € pour les pays des groupes 2 et 3 – intervalles déterminés par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.
 - ▷ écart minimum de 50 € entre le groupe 1 et les groupes 2 et 3 (en 2017-2018 l'écart est de 60 €) ;
- ▷ Mobilités de stage : complément de 150 € /mois (5 € /jour) octroyé.

Selon le budget global alloué, le nombre de mobilités et les dates de candidature, les bourses Erasmus+ peuvent être octroyées pour la durée totale ou la durée partielle de la mobilité ou pas du tout. Leur montant se situe dans la limite des fourchettes imposées.

Au-delà de fin mars de l'année académique n-1 (distribution des destinations de 3^e année de licence de l'Institut Albert le Grand), précédant donc les départs, l'octroi ou pas d'une bourse partielle ou complète dépend d'un éventuel reliquat et/ou de l'obtention totale ou partielle, à la fin de l'année universitaire, de fonds supplémentaires demandés dans le rapport intermédiaire de février.

Pour l'année académique 2017-2018, les étudiants de l'Institut Albert le Grand sont allocataires, au taux susvisé, de bourses de mobilités complètes pour leur unique ou leur double mobilité d'études quand elles sont éligibles au statut Erasmus+.

Les étudiants en mobilités postérieures et surnuméraires (de stage comme d'études) des Instituts Albert le Grand, Mac Luhan et Pedro de Béthencourt ne seront allocataires ou partiellement allocataires de fonds Erasmus+ que si les fonds supplémentaires demandés dans le rapport intermédiaire de février 2018 sont totalement ou partiellement obtenus.

Durée minimale pour être allocataire :
études d'au moins 3 mois (sauf calendriers spécifiques),
stages d'au moins 2 mois.

Un préfinancement de 80 % du montant de la bourse est versé en début de séjour à réception de l'attestation d'arrivée. Le solde de 20 % est payé après la soumission en ligne du rapport participant et la réalisation en ligne du 2nd test de langue OLS.

La bourse peut être allouée à hauteur de 12 mois par cycle d'études.

Montant du forfait départ Envoléo

1 000 € (forfait doublé pour les boursiers sur critères sociaux à partir de l'échelon 4 et pour les étudiants en situation de handicap détenteurs d'une carte d'invalidité). Il n'y a donc pas de bourse partielle possible.

Pour l'année académique 2017-2018, l'Ircom a reçu un contingent de 30 forfaits qui ont été consommés pour les mobilités d'études des 1^{er} et 2nd semestres de l'Institut Albert le Grand.

Durée minimale pour être allocataire : études ou stage d'au moins 13 semaines.

Le forfait est réglé à l'étudiant au début de son séjour (la plus souvent dans le 1^{er} mois).

L'aide Envoléo (accessible qu'aux étudiants de l'Institut Albert le Grand) ne peut être obtenue qu'une seule fois.